

Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine

Grandes cultures



N°26 13/08/2020



Animateurs filières

Céréales à paille Sylvie DESIRE / FDGDON 64

sylvie.desire@fdgdon64.fr Suppléance : ARVALIS a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33** p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance : FDGDON 64 / ARVALIS sylvie.desire@fdgdon64.fr a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia** q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64 p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine Boulevard des Arcades 87060 LIMOGES Cedex 2 accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine 22 Rue des Pénitents Blancs 87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures N°X du JJ/MM/AA »





Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur <u>bsv.na.chambagri.fr</u> et sur le site de la DRAAF <u>draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal</u>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur <u>Formulaire d'abonnement au BSV</u>

Consultez les <u>évènements agro-écologiques</u> près de chez vous!

Ce qu'il faut retenir

Prairies:

 Peu de chenilles sur prairies cette semaine ; nouvelle génération de papillons.

Les observations de la semaine

Des papillons ont été piégés à ROQUIAGUE (1), CAMBO (1), JUXUE (2), IHOLDY (2), BIDARRAY (2), ST PEE (3).

Très peu de chenilles ont pu être observées sur les prairies du réseau :

- à ROQUIAGUE et SOURAIDE : les interventions, quelle qu'en ait été la forme, ont permis de stopper l'infestation. Les prairies en sortent néanmoins très dégradées, avec une prépondérance de végétation résiduelle à base de chiendent, paspale dilaté et rumex.
- o à ST PEE et BRISCOUS : un échantillonnage sur maïs a montré quelques chenilles (2/plant). Pour rappel, la présence de graminées prairiales et/ou adventices en bordure de parcelle favorise l'arrivée du cirphis sur le maïs.



Etat d'une prairie à Roquiague après infestation de cirphis (crédit photo : CA64)



Le vol de la 3ème génération est en cours (crédit photo : CA64)

- 3 facteurs conjugués peuvent expliquer une pression de chenilles moins importante que les semaines précédentes :
 - les fortes chaleurs ne sont pas favorables au cirphis,
 - la majorité des prairies sont en condition d'herbe rase, voire très rase, donc elles offrent très peu de nourriture aux larves,
 - une fin de cycle de développement des larves ; d'ailleurs, au vu des piégeages de papillons dans de nombreux sites, un nouveau vol est probablement en cours.

Il faut néanmoins rester vigilant sur les parcelles qui disposent encore d'une bonne hauteur d'herbe et de fraîcheur ; ce qui semble être le cas en particulier autour de MAULEON...

Contacts

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques :

MC MAREAUX: 06 24 42 59 54 // P MAHIEU: 06 85 30 22 70

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".

